HGGSP-Thème 3:

Histoire et mémoires

Comprendre les enjeux de mémoire, de justice et de vérité dans les sociétés contemporaines

Problématique générale :

Comment l'histoire s'articule-t-elle avec les mémoires individuelles et collectives, et quel est le rôle de la justice dans la reconnaissance et la transmission des crimes de masse ?

I Histoire et mémoires des conflits

A. Mémoire vs Histoire:

- **Mémoire** = subjective, plurielle, émotionnelle, sélective.
- **Histoire** = science critique fondée sur des sources, vise l'objectivité.

B. Le cas de la Seconde Guerre mondiale en France:

- **Après 1945** : Mythe résistancialiste (De Gaulle, PCF), oubli de Vichy et des victimes juives.
- Années 1970-80 : Émergence d'une mémoire plurielle (Robert Paxton, Serge Klarsfeld).
- Procès: Klaus Barbie (1987), Maurice Papon (1997) → reconnaissance officielle de la responsabilité française.
- **Discours d'État** : Chirac (1995), Hollande (2012), Macron → reconnaissance de Vichy et hommage aux Justes.

C. Le génocide des Tutsis au Rwanda:

- Génocide en 1994 : 800 000 à 1 million de Tutsis tués en 100 jours.
- Mémoire traumatique, fractures entre Hutus et Tutsis.
- Justice nationale (Gacaca), internationale (TPIR) → rôle fondamental des historiens et des témoins.
- Mémoire aujourd'hui intégrée dans le récit national rwandais, mais controversée à l'international.

II Histoire, mémoire et justice

A. La justice face aux crimes de masse :

- Procès de Nuremberg (1945-46) : fondent le droit pénal international.
- Création de tribunaux spéciaux : TPIY (1993), TPIR (1994).
- **CPI (2002)** : juridiction permanente (mais limitée dans ses compétences et membres).

B. Le TPIY (ex-Yougoslavie) :

- Conflits dans les Balkans (1991-2001), exactions à Srebrenica.
- TPIY juge les responsables politiques (Karadzic, Mladic).
- Bilan mitigé mais avancée majeure contre l'impunité.

C. Les tribunaux Gacaca (Rwanda):

- Créés en 2001 pour juger localement les auteurs du génocide.
- Fondés sur des traditions rwandaises → 12 000 juridictions.
- Permettent la justice de proximité, la vérité, la réconciliation.

D. La justice transitionnelle :

- Vise la paix + mémoire (ex : Afrique du Sud, Amérique latine).
- Parfois au détriment de la justice (amnisties).
- Dilemme : **réconciliation vs punition**.

III Histoire et mémoires des génocides des Juifs et des Tziganes

A. Reconnaissance difficile des génocides :

- Shoah: peu évoquée après 1945; reconnue progressivement (procès Eichmann 1961, Paxton 1973).
- **Génocide tzigane** : longtemps ignoré, peu documenté, marginal dans les mémoriaux.

B. Lieux de mémoire :

- Auschwitz-Birkenau : symbole majeur.
- Berlin (mémorials Juifs et Tziganes), Paris (Mémorial de la Shoah).
- Fonction: éducation, transmission, recueillement.

C. Les procès après 1945 :

• Nuremberg : point de départ, mais partiel.

- Années 1950-60 : procès civils (Auschwitz, Einsatzgruppen).
- Procès tardifs (Eichmann, Barbie, Furchner) : mémoires relancées, rôle majeur des historiens.

D. Témoignages, littérature, cinéma :

- Littérature : Primo Levi, Anne Frank, Maus.
- Cinéma : Shoah (Lanzmann), La Liste de Schindler, Le Fils de Saul.
- Peu de représentation des Tziganes → mémoire encore marginale.

BILAN GÉNÉRAL DU THÈME

- Histoire et mémoire sont complémentaires mais en tension : la première doit rester critique.
- La **justice internationale** est un levier de reconnaissance des crimes de masse, mais reste limitée.
- Les **lieux de mémoire** et les **témoignages** jouent un rôle central dans la transmission des génocides.
- Les historiens sont essentiels dans la quête de vérité, parfois contre les récits officiels ou politiques.